



Affaire suivie par :
Sabrina Dondeyne
Service protection de l'environnement
Tél : 05 24 73 38 04
Mél : sabrina.dondeyne@gironde.gouv.fr

Langon, le

**Compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS)
de la SAS Le Lay à Saint-Symphorien du 29 juin 2020 à 10 h**

La commission est prévue par l'article 33.4 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de la SAS Le Lay du 20 septembre 2016. Sa composition et son fonctionnement sont définis par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2017 modifié.

Présents :

- M. Éric Suzanne, sous-préfet de l'arrondissement de Langon et président de la commission,
- M. Hervé Gillé, conseiller départemental,
- M. Bruno Gardere, maire de Saint-Symphorien,
- M. Jean-Charles Quintard, directeur départemental de la protection des populations (DDPP) de la Gironde,
- Mme Sabrina Dondeyne, chef du service de protection de l'environnement à la DDPP de la Gironde,
- Mme Sylvie Lalanne, inspectrice de l'environnement chargée des installations classées à la DDPP de la Gironde,
- M. Serge Baudy, président du SAGE Leyre,
- Mme Cathy Navrot, animatrice du SAGE Leyre
- M. Sébastien Irola, représentant le SAGE Ciron,
- M. Philippe Barbedienne, directeur de la SEPANSO
- Mme Denise Cassou, représentant l'association Landes environnement attitudes (LEA)
- M. Patrick Le Foll, président de la SAS Le Lay, directeur général du groupe filière porcs du sud-ouest (FIPSO),
- M. Eric Barrère, responsable projets et développement auprès de la SCA filière porcs du sud-ouest (FIPSO),
- M. Frédéric Condou, responsable de l'élevage SAS Le Lay,
- Mme Isabelle Potier, coordinatrice du service agriculture et environnement du cabinet d'étude NCA environnement, présentatrice du suivi technique et agronomique,
- M. Florian Turquois, NCA environnement,
- Mme Julie Campguilhem et Mme Justine Sourisseau, GRCETA-SFA, membres invités

Excusés :

- M. François Billy, PNR des Landes de Gascogne,
- M. Suzanne ouvre la réunion, remercie de son accueil M. Gardère, maire de Saint Symphorien, et invite les participants à se présenter.

Après ce tour de table, l'ordre du jour et les objectifs de la réunion sont présentés :

- bilan agronomique,
- présentation photo des évolutions du site,
- hors CSS : présentation d'une étude du GRCETA sur le suivi eaux superficielles et eaux souterraines.

1. Présentation du bilan agronomique

Le cabinet NCA présente les éléments du bilan agronomique transmis en amont de la réunion. Grâce à un dosage instantané, une meilleure connaissance de la valeur fertilisante du lisier est donnée aux prêteurs de terres (azote).

Les valeurs sont assez homogènes sur le lisier en 2019 grâce à un meilleur brassage.

Concernant le compost, 2 analyses sur 4 sont conformes à la NFU44051.

Les épandages de lisiers sont effectués par une entreprise spécialisée, financée à 50 % par la SAS Le Lay et sont effectués d'avril à juin/juillet.

Le plan d'épandage a été modifié avec un retrait de :

- 12 ha de la SCEA Lang qui met en place un élevage avicole
- 11.77 ha de la SCEA Lou Béridis qui passe en bio

57 analyses d'eaux souterraine et superficielle ont été effectuées. Concernant les eaux superficielles, certaines analyses montrent des valeurs en azote plus faibles en aval qu'en amont des parcelles concernées par les épandages. Concernant les eaux souterraines, ESO4 et ESO8 ont des teneurs élevées en azote mais n'ont pas fait l'objet d'épandage de lisier sur les 3 dernières campagnes.

La difficulté d'interprétation de ces résultats est rappelée, car la connaissance des masses d'eau souterraines et superficielles doit être améliorée.

2. Échanges

Mme Cassou demande où sont situées les parcelles retirées du plan d'épandage appartenant à M. Lang. Il s'agit de parcelles retirées pour monter un bâtiment de volailles poudeuses bio et les fientes seraient épandues sur les 11.77 ha de parcelles bio de la SCEA Lou Beridis avec un suivi de fertilisation.

Mme Navro fait remarquer que ce n'est pas 1 point ESU qui dépasse les 50mg/L mais bien 2 points (ESU2 et ESU3).

M. Irola souligne que pour le suivi des ESU il ne faut pas tirer de conclusion sur le fait que les valeurs des analyses aval sont inférieures aux valeurs des analyses amont car sans les flux on ne peut pas interpréter. Mme Sourisseau complète en disant que ces mesures ont une marge d'erreur de 9 %.

M. Suzanne tient néanmoins à ce que soient expliquées les augmentations ou les baisses constatées.

M. Barrère apporte les éléments de contextes dont il a connaissance à savoir :

- ESU-1 est un fossé avec eau stagnante dont la mesure n'est pas pertinente,
- pour ESU-3 et ESU2, le débit doit jouer un rôle (dilution),
- ESU-4 et ESU-5 sont dans la forêt et les variations sont donc difficiles à expliquer.

Mme Cassou souhaite une explication quant à la présence de nitrates et de pics de nitrates dans la Hure avançant l'hypothèse du lessivage des sols en hiver. Elle demande également les modalités de destruction des CIPAN.

M. Barrère lui explique que les CIPAN sont détruits par l'engin d'épandage au moment de l'épandage, juste avant la culture du maïs. M. Barrère explique à la demande de M. Suzanne les modalités d'épandage qui sont faites à la demande des agriculteurs sur les différents paramètres : date d'épandage, parcelle, périmètre, dose à l'hectare et profondeur. Le sol est travaillé à la fin. Le lisier est enfoui puis recouvert à une profondeur de 10 à 20 cm.

M. Le Foll ajoute qu'il s'agit d'un fort progrès pour l'épandage qui se couple avec un bon brassage du lisier dans les fosses afin que le lisier soit homogène. La couverture des fosses est à l'étude avec une bâche tenue par un mât.

Mme Cassou souligne que l'avant/après est « spectaculaire ». Elle précise que dans le cadre de la méthanisation, l'azote restant est très facilement intégrable dans le sol et qu'il manque un apport carboné (pas de paille).

Le GRCETA confirme qu'il y a des points de vigilance à avoir.

M. Gillé maintient que la méthanisation est une voie à explorer jusqu'au bout.

M. Baudy évoque le fait qu'on passe d'une installation d'après guerre au 21^{ème} siècle. La couverture des fosses engendrera un accroissement de la concentration en azote, d'où une augmentation prévisible du plan d'épandage. Des analyses de sols sur le site de l'élevage devront faites.

M. Barrère précise que le lisier sera plus concentré mais qu'il y aura moins de volume à épandre. Des analyses de sols après déconstruction ont été faites dans le cadre du protocole de désamiantage.

M. Le Foll tient à conclure en précisant que les 500 salariés de la FIPSO ont travaillé durant la crise COVID.

Après un tour de table des participants qui soulignent les améliorations, les investissements et leur satisfaction de voir ce dossier sensible avancer dans le bon sens, M. Suzanne conclut la réunion.

Il souligne que la SAS Lelay a bien intégré la nécessité d'engager un investissement substantiel. M. Suzanne renouvelle sa demande de visite même si les conditions sanitaires et les travaux rendent l'opération compliquée. Il remercie l'implication et le travail de chacun, se félicite de constater le niveau d'honnêteté intellectuelle partagée et, donc, la qualité des échanges au sein de la commission.

La commission de suivi de site est clôturée à 12 h.

Elle est suivie d'une présentation des travaux du GRCETA, jointe au présent compte rendu.

Le sous-préfet,



Eric Suzanne

Mme Cassou insiste sur la nécessité de normer le compost ce à quoi M. Barrère répond que le compost s'améliore mais ne répond pas complètement pour l'instant aux critères de la norme.

M. Le Foll indique que la priorité a été donnée sur la gestion du lisier mais que l'objectif d'obtenir un compost normé n'est pas oublié. Un contrat de prestation avec une entreprise a été établi et ce ne sont plus les salariés de l'élevage qui s'en occupent ce qui engendre moins d'aléas. La non-conformité à la norme est relative aux matières sèches. Ce ne sont pas des non-conformités relatives aux normes sanitaires, à l'azote ou au carbone.

M. Condou explique que le lisier est pré-stocké sous bâtiment et mélangé avec des brasseurs mobiles sous fosse au moment de l'enlèvement des animaux ; les fosses de stockage sont est quant à elles munies de brasseurs automatiques avec 3 hélices.

M. Gardère demande les modalités de réalisation des analyses.

M. Le Foll indique que les analyses sont effectuées par un laboratoire indépendant du groupe et que le prélèvement et l'analyse sont effectués selon une méthode certifiée Cofrac.

Mme Cassou souhaite savoir où sont engraisés les porcelets nés sur site lorsqu'ils n'y sont pas engraisés.

M. Le Foll, après avoir expliqué que cette question ne relève pas des sujets traités en CSS, répond que les porcelets sont engraisés dans des élevages dûment autorisés des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Les questions étant épuisées, le point suivant de l'ordre du jour est abordé.

3. Présentation des travaux effectués et à venir sur le site

M. Barrère expose en préambule que les travaux ont pris 6 mois de retard en raison du confinement et de la complexité du désamiantage. Très peu d'entreprises sont capables de gérer de tels chantiers car il y a peu de maçons spécialisés. Le budget s'élève à plus de 4 M€ pour un projet qui s'échelonne jusqu'en 2023-2024 avec la rénovation des bâtiments de maternité.

Des planches photographiques sont présentées.

M. Barbedienne s'interroge sur la qualité de vie des animaux.

M. Condou lui explique que lors d'épisodes caniculaires, la mise en place d'un système de rafraîchissement de l'air, d'une meilleure isolation et de la gestion de la vitesse d'air permettent de réguler au mieux les températures dans les bâtiments.

M. Barbedienne demande également des précisions concernant la délivrance d'antibiotiques en notant que les animaux n'ont pas d'antibiothérapie avant 42 jours d'âge.

M. Condou détaille qu'il s'agit de médecine individuelle, selon les besoins de chaque animal. Il n'y a pas d'antibiothérapie préventive.

M. Gillé demande des précisions au sujet de la destination du compost.

M. Le Foll lui explique que le compost va sur le plan d'épandage dédié au compost. Il évolue vers un compost normé mais ne peut pour l'instant bénéficier de la norme. Il est dirigé vers un agriculteur qui en est demandeur pour une partie de son plan d'épandage.

M. Barrère précise que le séchage du compost sera amélioré grâce à 3 retournements par semaine. En ce sens beaucoup d'efforts financiers ont été faits. 7 personnes sont employées sur le site : 6 personnes à temps plein et 1 responsable d'élevage à mi-temps. Il y a également l'intervention de sous-traitants.

M. Suzanne demande où en est le projet de méthanisation.

M. Le Foll lui répond que ce n'est pas un projet dans l'immédiat. Les réflexions seraient plutôt dans le sens de partenariats avec des projets existants ou nouveaux. Le gisement en déchets verts est très important car ceux-ci ont un pouvoir méthanogène complémentaire important.